Projet d'établissement
Crèche « Le P’tit Fort »
55 rue Jean Corringer 91270 Vigneux-sur-Seine

Version en date du 01 Septembre 2026

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



SOMMAIRE

I. Introduction

II. Projet d'accueil

1. Prestations d'accueil proposées
2. Période d'adaptation
3. Journée type
4. Type de structure et capacité d'accueil
5. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique
6. Aménagement intérieur
7. Sorties et espace extérieur
8. Compétences professionnelles mobilisées
9. Analyse des pratiques
10. Formation du personnel

III. Projet éducatif

1. L'accueil
2. Le soin
3. L'alimentation
4. Le sommeil
5. Le développement
6. L'autonomie
7. Le bien-être
8. L'éveil artistique et culturel
9. L'égalité entre les filles et les garçons
10. Soutien à la parentalité

IV. Projet social et environnemental

1. Intégration dans l'environnement social
2. Contexte démographique
3. Offre en mode d'accueil
4. Besoins en mode d'accueil
5. Accessibilité géographique
6. Places des familles et participation à la vie de l'établissement
7. Accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux
8. Organismes extérieurs
9. Développement durable

V. Projet d'évaluation de la qualité d'accueil

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



VI. Annexes

- Charte d'accueil du jeune enfant
- 1) Protocole Le P'tit Fort - Mesures à prendre dans les situations d'urgence
- 2)Protocole Le P'tit Fort - Mesures préventives d'hygiène générale et renforcées en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou tout autres situation dangereuse pour la santé copie
- 3) Protocole Le P'tit Fort - Modalités de délivrance de soins réguliers, occasionnels ou spécifiques
- 4) Protocole Le P'tit Fort - Mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant
- 5) Mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement et de l'espace extérieur

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



I. Introduction

Le projet d'établissement de la micro-crèche, s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser le développement psychomoteur et l'épanouissement affectif et intellectuel de celui-ci, en faisant du séjour de l'enfant au sein de la structure, une expérience positive sur laquelle il pourra se construire.

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun. C'est un outil spécifique dans la mise en œuvre des pratiques professionnelles de la Petite Enfance. Il sert de base et donne du sens aux actions professionnelles. Il est consultable par tous afin que chacun puisse prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants.

Le projet d'établissement est un document "vivant" qui sera retravaillé et approfondi régulièrement avec l'équipe et le référent technique. Ces écrits garantissent ainsi aux enfants de la micro-crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif leur bien-être.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



II. Projet d'accueil

1. Prestations d'accueil proposées

La structure répond aux besoins des familles en accueillant les enfants de manière régulières ou occasionnelles, en temps plein ou à temps partiel, pour un large public d'enfants âgés de 3 mois jusqu'à l'âge de l'entrée en maternelle.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

L'accueil occasionnel est possible uniquement pour les familles déjà inscrites à la micro-crèche et qui souhaitent ajouter des jours de garde non prévus au contrat. Cet accueil sera possible dans la limite des places disponibles.

Le contrat d'accueil couvre l'année scolaire et pourra être renouvelé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de l'enfant. Il est important que les parents respectent les horaires d'arrivée et de départ correspondants à leur contrat.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

La structure sera fermée 5 semaines par an en période de vacances scolaires : une semaine fin décembre, une semaine pendant les vacances de Pâques et les trois dernières semaines d'août. La micro-crèche sera également fermée les jours fériés sans que cela entraine une déduction sur la facturation.

La structure pourra être fermée un maximum de 6 jours par an, pour rénovation, petits travaux ou formation du personnel. Les dates pour ces journées de fermeture seront communiquées le plus tôt possible et elles ne seront pas déductibles de la facturation.

2. Période d'adaptation

La période d'adaptation est un processus qui permet à l'enfant et aux parents de se séparer en douceur. Cette séparation doit prendre en compte les capacités psychiques de l'enfant afin de lui permettre d'avoir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective.

Au sein de la crèche, nous appliquons le principe de référence. Chaque enfant a un référent nommé qui prend en charge tout ce qui touche à son quotidien (repas, soin, aide à l'endormissement). Il y a également un référent relai si le référent est indisponible.

Les adaptations se font en général sur 5 jours avec un objectif quotidien :

- Jour 1 : rencontre avec le référent et échanges autour des habitudes de vie de l'enfant en présence du parent.
- Jour 2 : l'enfant fait connaissance avec son référent autour d'un temps d'éveil ou d'une activité en fonction de son âge, toujours en présence du parent.
- Jour 3 : première séparation avec le parent pour environ 1H30 (modulable en fonction de l'enfant). Premier repas à la crèche en présence du parent.
- Jour 4 : première petite journée sans le parent : l'enfant participe à une activité, un repas et un temps de repos.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



- Jour 5 : L'enfant est accueilli toute une journée sans les parents.

Votre enfant peut emmener avec lui un objet transitionnel (doudou, t-shirt avec odeur d'un parent, tétine, etc.). Cet objet permet de créer un lien entre la maison et la crèche, il aide lors de la séparation et rassure l'enfant tout au long de la journée. À la crèche, il est à disposition de l'enfant en permanence.

L'entretien d'accueil permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et de la relation parent/enfant. Il est l'occasion de présenter le fonctionnement de la micro-crèche et de faire visiter les locaux. En outre, il est important d'avoir anticipé l'arrivée en pensant la place à l'enfant : mettre son prénom sur le porte manteau, le casier, le cahier de vie…

3. Journée type

8h00	« Prêt pour une bonne journée ? »	Accueil individuel de l'enfant et échange avec le parent (santé, humeur, appétit, envie du moment…).
9h30	« On partage, on apprend, on se fait cocooner »	Activités en groupe(s) pour les plus grands : atelier peinture, motricité, jeux libres ou guidés.
11h30	« A table ! »	Repas pris tous ensemble pour les plus grands ; les bébés mangent selon leur rythme, échanges individuels, respect des goûts et contraintes alimentaires de chacun. Repas équilibré avec 4 composantes (pour les plus grands).
12h30	« Dodo »	Temps de relaxation, de détente ou de sieste en fonction des besoins de chacun. Rituels d'endormissement. La durée de la sieste dépend du besoin de chaque enfant.
15h30	« A quoi on joue ? »	Jeux libres pour les plus grands (matériel pédagogique varié en libre accès). Accompagnement de chacun vers la découverte de soi et de l'autre à travers le jeu.
16h30	« On a faim ! »	Pause goûter en groupe. Les bébés mangent selon leur rythme. Collation équilibrée (laitage, fruits, biscuits…)
17h30	« On se détend, on rêve »	Regroupement pour un temps calme : découverte des livres, lecture de comptines, temps d'échanges et de partages avec les enfants.
18h30	« Ma maman ! Mon papa ! »	Transmission des informations clés et temps forts de la journée.

4. Type de structure et capacité d'accueil

La micro-crèche permet un accueil collectif et individualisé. L'enfant est encadré et accompagné par des professionnels dans un petit groupe à taille humaine.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



Une confiance mutuelle parents/professionnels est un fondement nécessaire pour un fonctionnement harmonieux de la structure. Pour cela nous insistons sur l'importance de la communication, l'échange, la rencontre, la collaboration, l'écoute et le respect des personnes présentes.

La capacité d'accueil maximale de l'établissement, selon l'autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil départemental, est de 12 places.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la règlementation en vigueur, celui-ci est exercé par 1 professionnel pour 3 enfants présents et 2 professionnels au-delà de 3 enfants accueillis. Au quotidien, l'encadrement est assuré par deux professionnels minimum à chaque instant. Pour rappel, la règlementation impose un taux d'encadrement d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

5. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants.

Selon la nature du handicap ou de la maladie, il est important de déterminer les besoins particuliers de l'enfant. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, le référent santé et accueil inclusif de la structure, le médecin traitant de l'enfant, ainsi que le référent technique.

Le gestionnaire, le référent technique et le référent santé et accueil inclusif veilleront à créer les conditions favorables à la réflexion, à la sensibilisation et à la formation de l'équipe sur la prise en charge d'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique.

Pour favoriser la prise en charge de l'enfant, l'équipe de la crèche pourra se mettre en lien avec les équipes médicales qui suivent l'enfant.
L'équipe mettra en place un suivi régulier les équipes médicales, les parents et la référente santé afin d'établir un bilan régulier et mettre en avant les évolutions de l'enfant au sein de la structure.
Un travail de réflexion d'équipe sera effectué régulièrement afin de s'adapter au mieux au besoin spécifiques de l'enfant et son intégration dans la structure.

Dans la mesure du possible, 1 place sera réservée en priorité à un enfant présentant un handicap.

6. Aménagement intérieur

La structure comprend un espace d'accueil, un local poussette, un grand lieu de vie, deux dortoirs, une zone de change, un office de remise en température, un bureau de direction, un bureau d'acceuil, une salle pour le personnel, une buanderie et des locaux techniques.

L'enfant a besoin de repères pour se sécuriser. Le lieu de vie sera pensé de façon à proposer des « espaces dédiés » de jeux bien spécifiques, pouvant être réaménagés en fonction des besoins. Nous trouverons alors un espace moteur, un espace de jeux symboliques (poupée, docteur, marchande…), un espace de manipulation (lego, puzzles…), un espace organisé pour les bébés et un espace détente avec des coussins afin de permettre à l'enfant de se ressourcer dans un petit nid douillet.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



Le matin, les professionnels installeront quelques jeux et l'espace détente pour accompagner l'enfant à la séparation.

7. Sorties et espace extérieur

La réussite de notre projet au quotidien repose tant sur la qualité que sur l'intérêt pédagogique et éducatif de l'accompagnement offerts aux enfants. Notre projet réside donc aussi dans les moyens mis en place pour permettre aux enfants de bénéficier des ressources de l'environnement extérieur.

L'objectif est de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles.

Exemples : Exploration sensorielle à travers la découverte d'un milieu naturel proche, visite d'une boulangerie, du marché, exploration d'une bibliothèque, participation à un spectacle en période de noël, jardinage, etc. Ces activités doivent être organisées avec un petit effectif d'enfants. En fonction des sorties, des parents pourront être invités à accompagner leur enfant.

Des partenariats seront à développer avec les associations locales, les centre sociaux et services culturels, afin de découvrir des expositions, des concerts ou de participer à des ateliers.

Un espace extérieur de 26m² est dédié à la structure.

8. Compétences professionnelles mobilisées

- Le gestionnaire

J'ai évolué professionnellement ces vingt dernières années dans le monde du digital.
Mon expérience professionnelle m'a permis d'acquérir des compétences et une aisance en gestion de projet ainsi que des connaissances et méthodes de management basées sur l'écoute, le dialogue et l'implication, en favorisant le travail en équipe et la responsabilisation. J'ai également assuré des négociations avec des prestataires et partenaires ainsi que le suivi de ces fournisseurs. Expérience que je pourrai mettre à profit pour maitriser la qualité des services proposés.

C'est cette méthode que je souhaite personnaliser et mettre au profit de mon équipe et des familles qui seront accueillies au sein de la micro-crèche.
Dans cette optique, je souhaite désormais évoluer dans un métier me permettant d'apporter un service et une réponse concrète à un besoin essentiel.

Le monde de la petite enfance est en parfaite cohérence avec cette envie. En effet, grâce à mon métier de chef de projets, j'ai pu gérer divers projets, avec comme objectif la mise au point et la finalisation des projets qui m'étaient confiés, tout en en coordonnant l'ensemble des intervenants.
Je souhaite utiliser et développer ces compétences au service de la crèche, des équipes et des familles, et plus particulièrement des enfants, tout en m'appuyant sur une équipe formée et qualifiée.
En complément, j'ai choisi de me former au monde de la petite enfance, en passant un CAP AEPE pour connaitre les exigences attendues de ce métier et d'être au plus proche de mes équipes, des enfants et leurs familles. Il me paraît très important de bien comprendre le monde dans lequel évolueront l'équipe, ainsi que les familles accueillies.
J'ai d'ailleurs travailler ces 2 dernières années en tant qu'ATSEM au sein d'une école maternelle.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



- Le référent technique

Le référent technique sera chargé du suivi technique de la micro-crèche et travaillera à temps plein. À ce titre, il sera garant du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien. Il s'assurera que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant.

Il assurera l'encadrement et l'animation de l'équipe. Il proposera des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Il régulera le travail hebdomadaire et s'assurera des tâches réalisées.

Il sera un appui pour l'équipe et pour les parents. De par son expertise éducative, il pourra conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe/parents. Il sera l'interlocuteur privilégié pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en crèche ou à la maison. Il pourra mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnels.

- L'équipe éducative

L'équipe est composée de professionnels de la petite enfance qui ont une formation d'auxiliaire de puériculture ou CAP petite enfance. Ils proposeront un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications.

L'équipe éducative s'attache à communiquer et à réfléchir quotidiennement ensemble à la qualité d'accueil et d'accompagnement de chaque enfant et de chaque famille. Les professionnels encadrants seront là pour répondre aux questionnements, inquiétudes, interrogations des parents.

- Le référent santé et accueil inclusif

Il informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe, en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Il apporte son concours en vue du bien-être et du bon développement de l'enfant. Il aide à la mise en œuvre du projet d'accueil individualisé (PAI). Il inclut également les parents dans ses actions au sein de l'établissement. Ce professionnel de santé (infirmier) interviendra autant que nécessaire et au minimum 10 heures par an.

- Autres intervenants

La micro-crèche s'appuiera occasionnellement sur des intervenants extérieurs travaillant dans le domaine de la psychologie, de la psychomotricité, du social, du sanitaire, de l'éducatif et du culturel. Ces intervenants seront sollicités par l'équipe de la crèche à différents moments de l'année en fonction des besoins. Leurs présences, en durée comme en fréquence, sont donc très variables.

En cas d'intervention d'un psychologue, sa mission consistera à observer le développement des enfants et à réaliser des temps d'analyse de la pratique. Le but étant de permettre à l'équipe d'améliorer la prise en charge, individuelle comme collective, des enfants.

Un psychomotricien pourrait également être sollicité pour observer le développement moteur des enfants et mettre en place des ateliers de motricité.

Des musiciens pourront réaliser des animations de quelques minutes afin de permettre un éveil musical des enfants.

Un intervenant en Anglais pourrait aussi être amené à intervenir dans le cadre d'une initiation par le jeu à l'anglais.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



- L’accueil d’apprentis et de stagiaires

La micro-crèche sera amenée à accueillir des stagiaires et des apprentis tout au long de l’année. Ces accueils pourront varier de quelques semaines à quelques mois, selon la formation. La structure accueillera uniquement des personnes majeures. L'accueil du stagiaire ou de l’apprenti, est conditionné à un entretien pour connaître ses motivations et son projet.

Un stagiaire ou un apprenti, est présent pour apprendre, découvrir, comprendre, observer. Il ne compte pas dans le taux d’encadrement des professionnels.

Accueillir un stagiaire ou un apprenti, c’est s’engager sur sa formation, c’est-à-dire développer ses compétences aux exigences des métiers de nos structures. C’est aussi pour les structures, un moyen de valoriser les particularités et les compétences de ses collaborateurs. Il faut donc que cet accueil et cet accompagnement, soit une volonté collective, car tous les professionnels participent à cette formation.

Le stagiaire devra signer "la charte d'accueil des stagiaires" qui explique clairement le positionnement et l'attitude attendus lors du stage.
Accompagner, former des stagiaires et des apprentis, c’est également donner la possibilité d’aboutir à un emploi, au sein de notre structure.

Les professionnels de la structure seront disponibles et à l’écoute, afin d’accompagner au mieux le stagiaire ou l’apprenti. Il lui sera accordé progressivement plus d’autonomie mais il restera toujours encadré par son tuteur. Celui-ci veillera à sa bonne intégration.

9. Analyse des pratiques

Les gestionnaires de tout établissement d’accueil de jeunes enfants ont l’obligation d’organiser des temps d’analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l’équipe. Les séances d’analyses de la pratique se déroulent hors de la présence des enfants. Chaque professionnel bénéficie d’un minimum de 6 heures annuelles dont 2 heures par quadrimestre, soit 3 séances de 2 heures.

Ces séances ont pour objectif de faire travailler les membres de l’équipe sur des situations particulières, permettre la prise de recul, faire évoluer les pratiques professionnelles. L’équipe de professionnels sera amenée à se remettre en question à propos des manières de faire et d’agir. Le but est d’amener à une amélioration progressive de la pratique professionnelle.

Il y a 3 piliers pour que chacun se sente en sécurité dans le groupe et que la parole se libère.

- Les échanges se font avec bienveillance et les professionnels ne doivent pas être dans le jugement.
- Les participants s’engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- Le professionnel qui anime ces séances n’appartient pas à l’équipe d’encadrement des enfants et il n’a pas de lien hiérarchique avec les professionnels.

10. Formation du personnel

L’ensemble de l’équipe bénéficiera de plusieurs journées de formation par an, soit en individuel, soit en collectif.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



Les formations individuelles permettront à chaque membre de l'équipe de développer ses compétences sur des thématiques métiers (sommeil, alimentation, aménagement de l'espace, etc.).

Les formations collectives seront organisées lors des 6 jours par an de fermeture exceptionnelle. Les formations suivantes feront l'objet de mise à niveau constante : HACCP, SST, Sensibilisation à la manipulation des extincteurs.

Les professionnels seront également invités à suivre des formations diplômantes longues (Diplôme d'auxiliaire de puériculture par exemple).

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



III. Projet éducatif

1. L'accueil

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est un moment important et déterminant. En effet, il s'agit d'un moment crucial car les professionnels doivent créer un climat de confiance pour accompagner les enfants et les parents à la séparation. Ce moment peut être anxiogène, mais il peut aussi être vécu positivement dans le cadre d'un accueil individualisé qui prend en compte les besoins de la famille.

Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc d'assurer la sécurité affective et physique de l'enfant et de faciliter la séparation.

La relation triangulaire parents/enfant/professionnels se joue chaque jour d'où l'importance des moments de transmission. La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Les transmissions ont pour objectif de mieux connaitre l'enfant afin d'assurer une continuité entre la maison et la micro-crèche. Par ces échanges quotidiens les professionnels pourront apprécier et analyser le comportement de chaque enfant.

Par ailleurs, il nous semble important d'échanger avec les parents autour du développement de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

Lors de l'accueil du matin, le professionnel dédié, se rendra disponible pour retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permettra la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

Le professionnel écoutera les demandes des parents et décidera, en lien avec le Référent Technique si celles-ci sont compatibles avec la vie en collectivité. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'impliquent pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les demandes car nous restons un lieu d'accueil collectif. En outre, nous serons vigilants à ne pas se substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.

Les informations notées seront recueillies sur les feuilles de transmissions puis partagées avec les autres professionnels de la crèche. Le professionnel sera également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au sein du groupe.

- L'accueil du matin

L'accueil est un temps d'échange qui permet d'établir une continuité avec la maison et permet de faciliter la séparation. Les transmissions permettent de communiquer les informations nécessaires à la bonne prise en charge de votre enfant (déroulement de la nuit, prise de médicament éventuelle, petit déjeuner, etc.).

Pour permettre une transition plus douce, nous vous invitons à entrer dans la section avec votre enfant. Pour des raisons d'hygiène, des sur-chaussures sont à votre disposition. Chaque enfant possède un porte manteau et un casier.

Lors de la séparation, il est important de prendre le temps d'accompagner votre enfant dans son jeu afin qu'il se sente bien et se sépare plus facilement. Si votre enfant est triste, pleure au moment de votre départ, faites confiance à l'équipe présente, elle saura prendre le relai pour gérer cette situation.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



Il est important pour votre enfant de lui dire au revoir et de l'informer sur la personne qui viendra le chercher le soir.

- L'accueil du soir

En fin de journée, les professionnels transmettront les informations concernant l'enfant : les éléments physiologiques de l'enfant (santé, soins, alimentation, change, sommeil) et les éléments concernant les jeux, l'humeur, le plaisir pris par l'enfant, le lien avec ses pairs ou les adultes ainsi que les éléments liés à son développement. Il est important que les parents nous perçoivent comme des partenaires, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant afin d'instaurer un climat de confiance.

Au moment de venir chercher votre enfant, nous vous invitons à entrer dans la section afin d'avoir des transmissions de qualité et confidentielles. Il est important de laisser votre enfant terminer son jeu ou son activité.

2. Le soin

- L'hygiène

L'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne. L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant pour le prévenir sur ce qu'il va se passer.

L'organisation du temps de change doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant. Il est donc important de préparer le soin : recueillir les informations concernant l'enfant, sortir le matériel adéquat afin de ne pas morceler la prise en charge.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé, etc.

Lorsque l'enfant se déplacera, nous l'inviterons à se rendre volontairement dans la salle de change. Nous le solliciterons pour qu'il participe à la préparation du matériel selon ses capacités : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, se munir d'une serviette et d'un gant. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Nous souhaitons faire du temps de change, un moment de communication et d'échange individualisé, de bien-être et de plaisir partagé. Lorsque ce temps est terminé, le professionnel favorise une transition douce en accompagnant l'enfant vers un jeu.

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt et d'accord).

L'équipe sera entièrement dédiée à l'écoute de la demande de l'enfant et des parents. Les professionnels tiendront compte de la maturité de l'enfant et favoriseront le dialogue auprès des parents demandeurs.

L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents :

- Lorsque l'enfant porte encore une couche pendant la journée mais qu'il commence à être demandeur du pot, nous lui proposerons lors des temps de change et resterons à l'écoute de ses demandes. En revanche, nous ne l'installerons pas systématiquement sur le pot, ni

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite

à heures fixes. Nous pouvons, toutefois lui demander, plusieurs fois dans la journée s'il souhaite ou non se rendre aux toilettes ou sur le pot.

- Quand l'enfant ne porte plus de couches et qu'il en fait la demande, nous l'accompagnerons et l'aiderons à se déshabiller s'il n'y parvient pas seul. Des points de repères seront établis dans la journée : après le repas, après la sieste ; et puis, au fur et à mesure qu'il devient autonome, l'enfant gérera ses allées et venues aux toilettes.

Pendant la période d'acquisition de la propreté, des « incidents » sont inévitables. Nous dédramatiserons et mettrons des mots sur ce qu'il vient de se produire et nous rassurerons l'enfant.

- L'administration des médicaments

Avant d'administrer des soins ou des traitements médicaux, le professionnel de l'accueil du jeune enfant procèdera aux vérifications suivantes :
1° Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical
2° Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux
3° Le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant
4° Le professionnel de l'accueil du jeune enfant réalisant les soins ou traitements médicaux dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription
5° Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant et, le cas échéant, le référent " Santé et Accueil inclusif " mentionné à l'article R. 2324-39, ont préalablement expliqué au professionnel de l'accueil du jeune enfant le geste qu'il lui est demandé de réaliser.

Chaque geste fera l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié précisant :
1° Le nom de l'enfant
2° La date et l'heure de l'acte
3° Le nom du professionnel de l'accueil du jeune enfant l'ayant réalisé ainsi que, le cas échéant, le nom du médicament administré et la posologie.

3. L'alimentation

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir. La conduite alimentaire est déterminée en premier lieu par les parents, et ensuite par la structure et l'environnement.

Nous ferons appel à la société API PREMIERS PAS pour la composition des menus et la livraison des repas. La livraison se fera quotidiennement la veille pour le lendemain en liaison froide. Les denrées seront immédiatement stockées à la bonne température.

Nous respecterons les besoins alimentaires et nutritionnels du jeune enfant tout en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition). De plus, nous travaillerons en étroite collaboration avec notre traiteur et une diététicienne.

En cas de régimes alimentaire particulier, nous mettrons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec la famille, le médecin traitant, un allergologue et le Référent santé et accueil inclusif.

Nous accompagnerons les parents dans l'évolution des introductions des aliments, qui reste sous l'initiative et la responsabilité des parents.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



Nous réaliserons régulièrement, des ateliers « cuisine » avec la participation des enfants. Leur mets sera ensuite servi au goûter ou proposés aux parents sur le temps d'accueil du soir.

Nous tenons à créer un environnement paisible et une ambiance détendue et conviviale pendant les repas car c'est un temps très important à la crèche parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver.

Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter pour que le repas soit un moment apprécié par tous. Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, nous mettrons en place des rituels :

- Prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table.
- Accompagner les enfants au lavage des mains.
- Regroupement des enfants.
- Faire participer les enfants, les plus grands, pour distribuer les bavoirs, les couverts, etc.
- Installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur.

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés. C'est pourquoi il nous semble important que ceux-ci puissent boire leurs biberons dans les bras afin de leur assurer une sécurité physique et affective. L'idée étant de créer un lien, une continuité avec sa vie à la maison, nous veillerons à lui proposer une manière de se nourrir avec laquelle il est familiarisé.

En outre, nous veillerons à respecter l'évolution physique de l'enfant en lui proposant, notamment, une manière de s'installer et de manger respectueuse de son développement. Lorsqu'un enfant commence à manger seul, le professionnel aura une cuillère pour faire manger l'enfant, mais il proposera également une cuillère à l'enfant, pour que celui-ci puisse essayer de manger seul.

Les moyens et les plus grands, déjà plus autonomes, mangeront autour de tables adaptées à leur taille, pour favoriser l'autonomie et la convivialité.

Lors du service nous présenterons et nommerons les aliments. Il nous semble important que les enfants aient la possibilité de goûter tous les aliments, sans les inciter à tout manger, ni les forcer.

La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant nous essayerons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour les accompagner au « débarbouillage ».

4. Le sommeil

Le sommeil est un besoin vital pour l'enfant, il favorise une bonne croissance et la récupération physique et psychique. Les professionnels accompagnent chaque enfant à l'endormissement selon ses besoins.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle.

Notre rôle sera donc de :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir des informations que les parents nous livreront lors de l'entretien d'accueil et des transmissions.
- Connaître et respecter ses rituels d'endormissement (doudou, tétine…)

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



- Adapter le couchage : lit couchette.
- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide.
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères ainsi que des temps calme.
- Surveiller la sieste et accompagner le réveil.
- Noter sur le cahier de transmission les informations pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

5. Le développement

L'espace de vie est aménagé avec des jeux à disposition tout au long de la journée. Au cours de l'année et selon l'évolution du groupe, l'aménagement de l'espace sera amené à évoluer au gré des projets, des besoins des enfants et de leur niveau de développement.

Pour les bébés : Nous proposons un environnement propice à la motricité libre. Des jeux sont à disposition sur les tapis afin de favoriser l'éveil des sens et d'entrainer l'enfant à se mouvoir dans l'espace.

A la crèche nous ne mettons jamais l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis seul, afin de préserver sa physiologie naturelle et son intégrité physique. Nous vous recommandons vivement de faire de même à la maison afin d'éviter toute frustration. (Exemple : mettre l'enfant assis alors qu'il n'a pas acquis cette position de lui-même).

Pour les moyens et les grands : Des jeux symboliques sont mis à disposition (dinette, poupées, garage, etc.) afin de permettre à l'enfant de développer son imagination.

Des activités sont proposées quotidiennement, en général, le matin. Elles sont déterminées en fonction des besoins des enfants, de l'humeur du jour, et de l'ambiance générale au sein du groupe. (Exemple : Temps calme, peinture, motricité, musique, danse, etc.).

Le travail de la crèche est d'offrir aux enfants un espace où ils peuvent s'essayer à différents jeux relationnels, pour définir une manière acceptable pour tous de vivre ensemble. Les professionnels accompagnent les enfants dans cette étape cruciale de leur développement.

Un enfant en collectivité apprend à communiquer avec ses pairs ou les adultes. Il est difficile pour lui de se faire comprendre quand il n'a pas la parole.

Certains enfants, débordés par leurs émotions, utilisent la morsure, la griffure ou des gestes agressifs. Ceci est du domaine de la pulsion, c'est-à-dire que l'on parle de quelque chose qui ne se maitrise pas.

Le travail de l'équipe réside dans le fait d'accompagner cette étape chez le jeune enfant en déviant cette pulsion (sur des jeux, des poupées par exemple), en favorisant les petits groupes pour apaiser les tensions.

Les professionnels sont habitués à ces situations. Pourtant, il est impossible d'éradiquer complètement ce phénomène, dans la mesure où ces situations se déroulent extrêmement vite. Dès qu'un enfant est mordu ou griffé, nous le rassurons, le consolons, nous posons des mots sur ce qu'il vient de vivre et traitons sa blessure en y apposant une poche de froid.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



L'enfant qui a mordu ou griffé est également accompagné, car souvent, il est aussi surpris que l'enfant qui a été blessé. Le professionnel pose des mots et des interdits, tout ceci avec bienveillance. Un enfant « mordeur » pourra aussi être un enfant « mordu ». Les parents seront systématiquement prévenus d'une morsure pour ne pas créer de surprise ou de malaise, lors de l'accueil du soir.

Nous demandons aux parents de prendre du recul sur les morsures et les griffures et de ne pas interpréter ces gestes comme des agressions volontaires. L'identité de l'enfant qui a mordu votre enfant ou qui a été mordu par votre enfant, ne vous sera pas communiquée. En tant que parent, vous devez montrer l'exemple et ne pas faire preuve d'agressivité dans ces situations.

6. L'autonomie

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

- Autonomie par le jeu :

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité…

Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

- Autonomie au quotidien :

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, brossage des dents après le repas pour les plus grands, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts…

Habillage : Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soi à leur disposition. Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires et à apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il se sent prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.

Alimentation : Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre, même s'il ne maîtrise pas encore les gestes. Pour les plus grands, nous les invitons à débarrasser leurs assiettes et couverts.

Propreté : Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes ou au pot à la demande de l'enfant.

La base de l'acquisition de l'autonomie pour un enfant est la sécurité. On distinguera la sécurité affective (verbalisation des émotions, parole rassurante et encourageante, outils éducatifs adaptés) et la sécurité physique (jeux axés sur la psychomotricité en cohérence avec le niveau de développement de l'enfant, espaces étudiés pour permettre à l'enfant de tester ses limites corporelles en toute sécurité). Ces deux éléments sont un facteur considérable dans l'accompagnement de l'enfant, à tous les niveaux.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



Néanmoins, au travers d'étapes majeures dans le développement de l'enfant (manger seul, ne plus avoir de couches…), l'accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de son autonomie est surement l'une des plus grandes missions des parents et des équipes éducatives.

Cet accompagnement ne peut se faire sereinement sans un travail conjoint entre parents et professionnels. En effet, il est essentiel que ces deux acteurs engagent un réel partenariat pour permettre à l'enfant de se sentir appuyé dans sa démarche. Il est important de respecter les envies des enfants, sans jamais forcer ou dénigrer les efforts de l'enfant. L'enfant pourra faire des progrès considérables pendant quelques temps, puis rentrer dans une phase de stagnation, le temps que les progrès réalisés soient acquis, dans son corps et dans sa tête.

Pour qu'un enfant devienne autonome, il faut d'abord qu'il ait conscience de son corps et de ses possibilités. C'est ici que l'équipe éducative et les parents interviennent. Il sera mis en place divers temps, plus ou moins formels, plus ou moins cadrés et dirigés, durant lesquels les professionnels accompagneront l'enfant dans la découverte de son potentiel dont il n'a pas conscience :

- Les temps de repas seront réfléchis en équipe : autonomie progressive dans la gestion des quantités dans les assiettes, proposition de la « double cuillère » pour apprendre à l'enfant à manger seul avec assistance, responsabilisation (mettre la table, distribuer les serviettes…,)
- Des activités d'éveil adaptés aux enfants, et individualisé, l'aideront dans la prise de conscience de son corps
- La responsabilisation de l'enfant le hissera vers la prise d'assurance et d'autonomie dans les gestes du quotidien
- Chaque temps de jeu (libre ou dirigé, psychomoteur ou créatif, symbolique ou de manipulation) peut être propice à l'acquisition de plus d'autonomie.
- Le développement du langage fait également partie de ce processus qu'est l'autonomie. Les chants, les échanges entre enfants, ou entre enfant et professionnel, les histoires iront dans ce sens.

L'équipe veillera toujours à proposer un accompagnement individualisé pour que chaque enfant suive son propre rythme lors de ses apprentissages et acquisitions.

7. Le bien-être

Les professionnels cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent, c'est ce qui constitue le fameux « bain de parole ». La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les évènements abstraits ou incompris.

A ce titre, nous prenons le temps d'écouter et d'encourager la parole chez le jeune enfant.

En outre, nous souhaitons accompagner la parole avec une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettrons à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui, nous le regarderons dans les yeux et nous lui parlerons doucement et calmement.

Lorsqu'il sera nécessaire de remettre un cadre et des limites, nous opterons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

Le bien-être des enfants et de manière plus large des parents et des membres de l'équipe doit être une priorité.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



La mise en place d'une organisation simple et comprise par tous :

- Les actions en faveur de la diminution du turn-over et des arrêts maladies des salariés
- Une communication et une écoute des besoins de chacun
- Un aménagement adapté de la structure pour tous
- Un projet pédagogique riche et stimulant

Toutes ces actions permettront d'instaurer un climat apaisé et de confiance entre les enfants, les parents et les professionnels.

Cette ambiance sera le moteur pour créer le bien-être de l'enfant.

8. L'éveil artistique et culturel

La crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des situations variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant dans la construction de son individualité et de sa personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Toutes les actions de la journée sont sources d'activité. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux… Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Les professionnels proposeront une diversité d'activités avec un objectif pédagogique, adaptée à chaque stade de leur développement.

Parce que les premières années de vie sont essentielles dans le développement de l'enfant, il est important d'ouvrir les champs du possible, afin qu'ils puissent développer toutes leurs capacités et leurs créativités. Pour cela des jeux variés seront proposés.

A chaque début d'année scolaire, après les périodes d'adaptation, nous organisons une réunion d'informations où nous évoquons et détaillons les différents projets que nous menons à la crèche :

- La communication gestuelle associée à la parole
- La Mascotte
- Le portage
- L'art en crèche
- L'autonomie
- Les thèmes
- Les petit déjeuners et goûters des parents
- Les ateliers parents/enfants
- Les ateliers de soutien à la parentalité (exemples : portage, alimentation, etc…)
- Le cahier de vie
- Les fêtes : Halloween, Noël, Carnaval, Fête des gens que l'on aime, Fête de fin d'année
- Le jardinage

L'équipe recherchera l'éveil, la découverte et l'expérimentation de l'enfant grâce à divers supports. La sensorialité est un facteur fondamental pour que l'enfant puisse percevoir le monde qui l'entoure, le monde qu'il touche, sent, appréhende, voit.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



Des temps d'éveil sensoriel seront proposés autour du toucher, du goût, de l'odorat, de l'ouïe, de la vue. Cela pourra être de petits moments partagés, de plus gros projets sur l'année, ou des activités dirigées.

9. L'égalité entre les filles et les garçons

Les professionnels sont sensibilisés, dans leurs pratiques, pour éviter de véhiculer des stéréotypes concernant les filles et les garçons. Une attention particulière sera apportée à la manière d'appeler l'enfant (on évitera par exemple les termes : « mon grand », « ma princesse », etc.), aux jeux qui pourront être utilisés de manière libre par les filles et les garçons, aux jeux symboliques mélangés où les enfants pourront tous se retrouver. Nous penserons et aménageront le lieu de vie des enfants afin que les jeux quelques soient leurs genres, soit disponible et accessible à tous.

10. Le soutien à la parentalité

L'accompagnement à la parentalité est un axe fort du travail des professionnels de la crèche. L'idée est d'accompagner les parents sans dicter leurs choix et en respectant leurs spécificités culturelles.

La parentalité est un processus qui permet aux adultes de devenir parents. Il s'agit, avant tout, de reconnaître les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Dans notre établissement, le soutien à la parentalité se traduit à travers plusieurs actions :

- Ne pas juger et être capable d'accepter les différences
- Porter une grande attention à l'accueil et à l'écoute des parents
- Le soutien au quotidien lors des échanges et des transmissions
- Les cafés parents qui permettent de traiter plusieurs thèmes tout au long de l'année. Les parents y trouvent un espace dédié où ils peuvent échanger entre eux avec le concours des professionnels de la crèche. Au-delà de proposer un espace convivial, nous facilitons les échanges entre les parents. Ces derniers évoquent leurs expériences et leurs astuces.
- Les ateliers parents-enfants mis en place régulièrement permettent souvent aux parents de partager une activité et de partager un moment convivial avec les équipes, ce qui nourrit la confiance et facilite le travail de coéducation.
- La crèche peut faire appel à un psychologue pour accompagner les professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Le psychologue peut également rencontrer certains parents dans un cadre défini, pour les orienter si besoin.
- Organiser des réunions parents sur des thématiques spécifiques, pour accompagner le parent dans son rôle. (L'alimentation, le sommeil, l'agressivité, les écrans, etc.)
- Faire intervenir différents partenaires lors de réunion parents afin de sensibiliser les familles sur des sujets particuliers

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



IV. Projet social et environnemental

1. Intégration dans l'environnement social

Notre objectif est de répondre aux besoins de mode de garde par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire d'implantation de la micro-crèche.

La micro-crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille. La structure sera ouverte à toutes les familles de la ville et des communes alentours, quels que soient leurs revenus et leurs activités. Les familles accueillies proviendront de milieux socio-économiques et culturels différents. L'accueil des parents et de leur(s) enfant(s)sera individualisé et dans le respect de chacun.

2. Contexte démographique

La commune de Vigneux-Sur-Seine compte environ 1486 enfants de moins de 3 ans en 2019, pour une moyenne d'environ 539 naissances par an. La CAF recense 1267 enfants de moins de 3 ans dont les parents sont allocataires. (Sources INSEE 2020 et CAF 2019)

La CAF recense un nombre total de 6490 foyers allocataires de la branche famille dont 1267 ont 1 enfant de moins de 3 ans avec droit base PAJE versable (Source CAF 2019)

Parmi ces familles 227 bénéficient du CMG pour les assistantes maternelles et 153 bénéficient de l'allocation PreParE
L'évolution des familles avec enfants de moins de 3 ans :
Parmi les 8476 familles de la commune en 2017, on compte (Source INSEE au 01/01/2020) :

- 23,7 % de familles monoparentales soit 2010 familles
- 48,7 % de couple avec enfant(s) soit 4132 familles
- 27,5 % de couple sans enfant soit 2334 familles

Parmi les 1267 familles allocataires ayant des enfants de moins de 3 ans en 2019 on compte :
• Parmi les familles monoparentales, 115 familles dont un parent est actif avec emploi
• Parmi les couples 638 familles dont deux parents avec emploi
Ces familles actives représentent principalement le potentiel de parents utilisateurs de places en crèche à temps plein.

Parmi les 1267 familles allocataires on compte :
142 familles monoparentales avec un parent actif au chômage et 482 familles dont un parent est inactif et un avec emploi.
Ces familles représentent principalement le potentiel de parents utilisateurs de places en crèche à temps partiel.

Le contexte familial appara.t donc relativement favorable sur VIGNEUX-SUR-SEINE (Données : source Caf – 2016).

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



3. Offre en mode d'accueil

Le déficit entre l'offre et la demande d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est important puisque pour plus de 1486 enfants de moins de 3 ans, la commune de Vigneux-Sur-Seine ne dispose que de 248 places en crèche.

Le taux de couverture des besoins, tous modes d'accueil confondus (structures multi-accueil et Assistantes Maternelles), est estimé à 38% contre 59,3% pour le taux de couverture des besoins nationale. Pour l'accueil collectif uniquement, il est d'environ18%.

La création de cette structure permettra d'augmenter le taux de couverture de l'accueil collectif de 0,64% et de 0,62% le taux tous modes d'accueil confondus. C'est une petite avancée qui permettra à la ville de Vigneux-Sur-Seine de se rapprocher de la moyenne nationale et d'offrir 12 places supplémentaires ses habitants.

4. Besoins en mode d'accueil

La commune est place en zone prioritaire dans le Plan d'Investissement pour l'accueil du Jeune Enfant. (Source Cnaf, Observatoire de la petite Enfance donn.es 2018, diffusée en Novembre 2020) Pour rappel, son potentiel financier par habitant est de 800€ (Source : Observatoire des Territoires. ANCT)

Par ailleurs, une étude de 2018 faite par la CAF, démontre qu'il n'y avait que 5 établissements d'accueil du jeune enfant, proposants un total de 228 places. Avec également 157 assistantes maternelles, il y aurait donc eu, selon la moyenne de 2.3 enfants par assistantes, seulement 593 enfants ayant pu bénéficier de ces deux modes d'accueil, pour plus de 1486 enfants.

5. Accessibilité géographique

La commune de Vigneux-Sur-Seine se situe à 17.6 km de Paris. Elle est desservie par la ligne D du RER en gare de Vigneux-Sur-Seine qui est fréquentée par plus de 5 000 000 de voyageurs par an.

Située à proximité directe sur la commune voisine de Montgeron, la route nationale 6 reste aujourd'hui le principal axe routier facilement accessible depuis Vigneux-sur-Seine pour rejoindre les autoroutes.

En complément du transport ferroviaire, ces axes routiers sont empruntés par divers réseaux d'autobus.

La commune est par ailleurs située à seulement 5 km au sud-est de l'aéroport Paris-Orly et 36km de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle.

Dans un environnement très résidentiel, la micro-crèche « Le P'tit Fort », se situera au 55 rue Jean Corringer, sur la commune de Vigneux-Sur-Seine (92170).

Le local est desservi par les transports en communs, tous situé à moins de 100 mètres :

- Les lignes de bus : C, E, LM1, LM2, Soirée Mo - Le local est accessible depuis le RER D

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



6. Places des familles et participation à la vie de l'établissement

Lors de la préinscription, les parents seront invités à visiter la crèche ; puis pendant une période d'adaptation, leur présence sera nécessaire auprès de leur enfant. Nous avons le souhait d'associer les parents à la vie de la crèche en les informant au moyen d'un journal de la micro-crèche, d'articles sur le site internet, de lettres d'informations, de panneaux d'informations, photos…

Par ailleurs, les parents seront invités à s'investir dans la vie de la micro-crèche par le biais d'une participation active (sortie, atelier, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités). Ceci afin de favoriser un lien parents/professionnels ou même entre parents.

Les parents seront régulièrement invités à des ateliers mis en place par les équipes. Ils pourront réellement être des personnes ressources, forces de proposition : si certains parents le souhaitent, et en accord avec l'équipe, ils pourront eux même coorganiser des ateliers (contes, chansons, peinture, psychomotricité…. La liste est longue !). Toute participation et toute personne motivée sera la bienvenue.

Les parents se verront proposer des sorties pour accompagner un petit groupe d'enfants à la médiathèque. Les moments importants de l'année comme Noël, le carnaval, la fête de l'été, etc. pourront être partagés avec les familles.

Des réunions thématiques de réflexions et d'informations, animées par le référent technique, seront mises en place. Ces dernières permettent aux parents d'échanger autour de thèmes : apprentissage de la propreté, l'alimentation, le sommeil, l'agressivité de l'enfant, les écrans, etc.

Nous souhaitons que notre micro-crèche soit un véritable lieu de soutien à la parentalité, de partage d'observations, d'information et de relais. Les parents pourront y chercher écoute, appui et conseil auprès de nos professionnels de la petite enfance.

7. Accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux

Nous nous attacherons à ouvrir la structure aux familles bénéficiaires de minima sociaux. 10% de la capacité d'accueil sera réservée en priorité à ces familles, soit 1 place. La grille tarifaire comprend également un forfait social pour permettre d'accueillir toutes les familles, y compris les plus modestes.

Nous accompagnerons ces familles avec bienveillance et les épaulerons pour améliorer leurs situations au regard de la recherche d'un emploi (accueil en stage dans les structures adhérentes à l'association Crèche Entreprendre, mise en relation avec les missions locales, pôle emploi, association d'aide au retour à l'emploi, aide à la réalisation de CV, etc.).

Les enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux seront accueillis au quotidien, sans aucune forme de distinctions.

8. Organismes extérieurs

- Caisse d'allocations familiales

Les familles seront invitées à se rapprocher de la CAF pour toute démarche concernant la prise en charge financière de la crèche et le versement d'aide sociale.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



- Protection maternelle et infantile

Les centres de PMI fournissent un accueil et des conseils pour les jeunes parents. Les familles seront aiguillées vers le centre le plus proche pour toute demande liée au développement de l'enfant, à la vaccination et aux maladies infantiles. La PMI aura un rôle, pour la crèche, de suivi , d'accompagnement et de contrôle.

- Crèche Entreprendre

La crèche est adhérente à l'association Crèche Entreprendre. Cette dernière intervient sur demande dans un ensemble de domaine et notamment sur la gestion, l'accompagnement et la formation des équipes, la recherche de fournisseurs et prestataires, etc.

9. Développement durable

La crèche est un lieu de sensibilisation et de prévention précoce, qui a à cœur de transmettre les valeurs du développement durable aux enfants, et donc aux futures générations.

Notre engagement concerne plusieurs points essentiels :

- Les travaux

Nous utilisons des matériaux de construction et d'aménagement intérieur de qualités, écologiques et durables. En utilisant des matériaux de qualités nous limitons les déchets et la surconsommation.

- L'hygiène

La crèche a fait le choix de supprimer l'ensemble de ses produits de nettoyage (hormis les pastilles pour le lave-vaisselle et la lessive pour le linge) au profit d'une solution de lavage écologique, économique et 100% biodégradable. Cette solution se compose à 99.8% d'eau et 0.2% de sel.

Une machine permet de créer une réaction d'électrolyse donnant à la solution ainsi créée des propriétés désinfectante, antibactérienne, antifongique, levuricide, sporicide, biocide et virucide. Plus aucun bidon ou emballage en plastique n'est nécessaire, ce qui limite fortement les déchets.

Cette solution est inoffensive pour la santé des adultes, des enfants et de l'environnement ce qui permet de supprimer tout impact sur la nature.

- L'alimentation

Dans le cadre de notre programme « anti-gaspi », nous ajustons régulièrement les repas commandés, pour mieux répartir les surplus livrés, dans le temps.

Notre prestataire s'attache à nous proposer régulièrement des fruits et légumes de saison. Aussi, il privilégie le circuit court pour certains de ses produits. Notre prestataire communique régulièrement sur les informations nutritionnelles des repas servis.

Les contenants alimentaires de cuisson sont en verre ou en inox.

Nous n'utilisons plus de bouteilles en plastiques. Nous utilisons uniquement l'eau du robinet. C'est une eau qui fait l'objet de contrôles permanents et permet de garantir une consommation sûre.

Nous n'utilisons pas d'ustensiles à usage unique.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



Les enfants participent régulièrement à des ateliers pâtisserie et cuisine qui permettent aux professionnels de les sensibiliser sur le gaspillage alimentaire.

- Les activités pédagogiques

Les professionnels sollicitent, régulièrement les parents pour rapporter du matériel de récupération. Les professionnels utilisent ces matériaux pour décorer la structure ou proposer des activités ludiques et pédagogiques aux enfants. Au sein de la crèche, nous réutilisons de manière quasi systématique les cartons pour les réinvestir auprès des enfants lors d'activités ludiques et pédagogiques.

Nous organisons également avec les familles des café parents, des ateliers, etc. afin de sensibiliser et d'initier les familles à nos projets.

- Le tri

Nous trions nos déchets selon l'organisation mise en place au sein de notre commune.

- Achat fourniture

Notre prestataire s'engage en faveur de jeux en bois issus de forêts éco-gérées, de jouets fabriqués en matériaux recyclés ou à partir de matières végétales et des jeux fabriqués en France. Environ 22.8% des produits ont au moins un avantage environnemental, et 95% des emballages d'expédition sont recyclables. Concernant la livraison, la crèche a la possibilité de choisir un mode de livraison neutre en carbone.

Dans le cadre de nos besoins bureautique et pédagogique, nous privilégions l'achat de feuilles recyclées.

- Chauffage

Notre structure est équipée de pompe à chaleur pour chauffer la structure. Le principe est de récupérer les calories présentes dans l'air extérieur pour la transformer en air chaud ou froid à l'intérieur. Ce système permet de faire des économies d'énergie significatives. Ses différents composants sont très peu énergivores et permettent un confort thermique en toute saison.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



V. Projet d'évaluation de la qualité d'accueil

- Contexte

Notre établissement place la Charte nationale d'accueil du jeune enfant au cœur de sa démarche qualité en intégrant ses dix principes dans son projet éducatif quotidien. Ce projet d'évaluation vise à mesurer l'adéquation entre nos pratiques réelles et les valeurs de bienveillance, de sécurité affective et d'éveil portées par la charte.

L'objectif est de garantir à chaque enfant un accueil qui respecte son rythme, sa singularité et son besoin d'exploration, tout en luttant activement contre les stéréotypes. Nous cherchons ainsi à créer un cadre éthique partagé par l'ensemble de l'équipe pour assurer une cohérence éducative optimale.

L'évaluation de la qualité s'appuie sur un référentiel d'autodiagnostic interne qui décline les principes de la charte d'accueil du jeune enfant et le référentiel national de qualité du jeune enfant, en indicateurs observables et mesurables sur le terrain.

Cette démarche est menée annuellement par l'équipe pluridisciplinaire afin d'analyser la posture professionnelle, l'aménagement des espaces et la qualité du lien avec les familles. Nous accordons une importance particulière à l'observation des enfants pour comprendre comment ils vivent leur accueil et leur sentiment de sécurité. La direction coordonne ces temps d'analyse pour transformer les observations en axes de progrès concrets et partagés par tous.

À l'issue de chaque phase d'évaluation, les résultats sont consolidés dans un rapport de synthèse qui met en lumière les points forts et les marges d'amélioration. Ce document permet de suivre l'évolution de la qualité de l'accueil d'une année sur l'autre et d'ajuster les priorités pédagogiques de la structure.

Le suivi rigoureux garantit que les engagements pris dans le projet d'établissement se traduisent par des bénéfices tangibles pour le développement des enfants.

Lorsqu'un écart est identifié entre les principes de la charte et nos pratiques, un plan d'action correctif est immédiatement élaboré et intégré au calendrier opérationnel de l'équipe. Chaque action est rattachée à un principe spécifique, pour en faciliter le suivi.

L'efficacité de ces corrections est systématiquement réévaluée lors du cycle suivant pour valider l'impact positif sur la vie quotidienne de l'établissement.

- Questionnaire d'Évaluation de la Qualité d'Accueil

Pour chaque point, attribuez une note de 1 à 4 selon votre perception de nos pratiques actuelles :
1 : Rarement mis en œuvre / À construire.
2 : Partiellement mis en œuvre / À consolider.
3 : Régulièrement mis en œuvre / Satisfaisant.
4 : Systématiquement mis en œuvre / Maîtrisé.

- Analyse et Suivi

Une fois le questionnaire complété, les réponses sont centralisées afin de contribuer à la démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'établissement.

Ce questionnaire ne constitue ni un examen ni une évaluation individuelle. Il s'inscrit dans une démarche de dialogue et d'écoute, visant à mieux prendre en compte l'expérience et les besoins des adultes qui accompagnent les enfants.

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite



L’objectif est de favoriser un environnement dans lequel les adultes sont eux-mêmes respectés, écoutés et considérés, afin de pouvoir, à leur tour, offrir aux enfants un cadre bienveillant et sécurisant.

Scores de 1 et 2 : Ces points font l'objet d'une discussion prioritaire en réunion d'équipe pour définir des actions correctives immédiates. Scores de 3 et 4 : Ces points sont identifiés comme les piliers de notre projet d'établissement et doivent être maintenus dans la durée.

- Enquête de satisfaction parents

En complément de la démarche d’autodiagnostic interne s’appuyant sur les principes de la charte nationale, nous mettons en œuvre chaque année une évaluation rigoureuse de la qualité perçue par les usagers. Cette démarche prend la forme d’une enquête de satisfaction réalisée en fin d’année auprès de l’intégralité des familles pour lesquelles nous accueillons des enfants.

Ce questionnaire est totalement anonyme afin de garantir une expression libre et sincère, visant à mieux connaître les impressions des parents pour améliorer constamment la vie quotidienne au sein de la crèche.

L’enquête se concentre essentiellement sur la perception des familles à travers une série d’indicateurs allant de l’accueil de l’enfant et des parents à la sécurité et au bien-être général. Elle évalue également des critères relationnels et organisationnels précis, tels que la disponibilité, la réactivité et l’amabilité de l’équipe pédagogique comme de la direction de la structure. Les parents sont aussi sollicités pour donner leur avis sur les aspects matériels, incluant la propreté des locaux, la qualité de l’environnement et l’adéquation des rythmes de garde proposés avec leurs besoins réels.

VI. Annexes

- Charte d'accueil du jeune enfant
- 1) Protocole Le P'tit Fort - Mesures à prendre dans les situations d’urgence
- 2)Protocole Le P'tit Fort - Mesures préventives d’hygiène générale et renforcées en cas de maladie contagieuse ou d’épidémie ou tout autres situation dangereuse pour la santé copie
- 3) Protocole Le P'tit Fort - Modalités de délivrance de soins réguliers, occasionnels ou spécifiques
- 4) Protocole Le P'tit Fort - Mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant
- 5) Mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l’établissement et de l’espace extérieur

Copyright Crèche Entreprendre. Toute reproduction interdite

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

rands principes pour grandir en toute conf

r grandir sereinement,
besoin que l'on m'accueille
lle que soit ma situation
celle de ma famille.

ance à mon propre rythme
e développe toutes mes facultés
même temps : pour moi, tout
angage, corps, jeu, expérience.
besoin que l'on me parle, de temps
l'espace pour jouer librement
our exercer mes multiples capacités.

uis sensible à mon entourage
che et au monde qui s'offre à moi.
ne sens bien accueilli quand
famille est bien accueillie,
mes parents constituent mon
nt d'origine et mon port d'attache.

r me sentir bien et avoir confiance

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développeme

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'
valorise pour mes qualités person
en dehors de tout stéréotype. Il
de même pour les professionnel
qui m'accompagnent. C'est aussi
à ces femmes et à ces hommes
je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et pro
à mon éveil.

Pour que je sois bien traité, il es
nécessaire que les adultes qui m'e
soient bien traités. **Travailler au**
des tout-petits nécessite des tem
réfléchir, se documenter et écha
entre collègues comme avec d'au

LE P'TIT FORT

MICRO-CRÈCHE

Mesures à prendre dans les situations d'urgence et précisant les conditions et modalités du recours aux services médical d'urgence

Incident, symptômes non inquiétants:

Tout incident survenu dans la journée de l'enfant est noté sur le cahier de transmission (heure, circonstances, symptômes, soins prodigués).
Quand ils viennent rechercher l'enfant, les parents en sont informés ou l'ont été au préalable par téléphone.
Si un enfant a des symptômes de maladie pendant son accueil, ses parents sont prévenus par téléphone pour pouvoir prendre rendez-vous chez leur médecin ou venir chercher leur enfant avant la fin de la journée, selon son état général.

Accident, maladies aiguës :

Un classeur de protocoles est à la connaissance de l'équipe éducative et disponible pour consultation dans la section.
- Il indique la conduite à tenir pour toute prise en charge
- Il rappelle le protocole d'appel au SAMU
- Il décrit la conduite à tenir en cas d'accident ou de maladie se déclarant subitement (observation, surveillance, gestes de soins simples, signes alarmants, appel au 15…)

Situations concernées :

- Accident ou malaise d'un enfant ou d'un adulte.
- Événement nécessitant une évacuation.
- Toute situation présentant un danger immédiat.

En cas d'urgence médicale:

En cas d'accident ou de maladie grave se déclarant pendant les heures d'accueil, l'équipe s'organise afin qu'une personne appelle le 15 et donne toutes les informations nécessaires.
Une fiche récapitulative de signalement d'urgence est disponible dans le classeur médical ainsi que les protocoles d'urgence.

Dans tous les cas, une personne reste auprès de l'enfant et applique les directives du médecin du SAMU, une autre s'occupe du reste du groupe.

Un membre de l'équipe éducative veille à accueillir les urgentistes ou les pompiers (se mettre dehors, ouverture de la porte) et les accompagne auprès de l'enfant.

Les autres adultes prennent en charge le reste du groupe en le tenant à l'écart des urgentistes.

Un membre de l'équipe éducative accompagne l'enfant à l'hôpital avec les pompiers ou le SAMU si ces derniers en jugent l'utilité.

Les parents sont avertis dans les plus bref délais.



LE P'TIT FORT

MICRO-CRÈCHE

Mesures préventives d'hygiène générale et renforcées en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou tout autre situation dangereuse pour la santé

Objectif :

Limiter la propagation des infections et garantir un environnement sain pour les enfants et les professionnels. L'application des règles d'hygiène a une place essentielle dans la prévention des maladies infectieuses car elle permet de lutter contre les sources de contaminations et de réduire leur transmission.

Hygiène au quotidien :

- Lavage régulier des mains des enfants et des adultes.
- Nettoyage et désinfection quotidiens des locaux, du matériel et des jouets.
- Aération régulière des espaces.
- Application de règles d'hygiène lors des repas, des changes et des temps de repos.

En cas de maladie contagieuse ou d'épidémie :

- Hygiène renforcée en cas de maladie contagieuse
- Les mesures de nettoyage et de désinfection sont renforcées.
- Une attention particulière est portée aux jouets, surfaces et espaces partagés.
- Les familles sont informées si une situation sanitaire particulière survient au sein de la structure.
- Si un enfant fréquentant la crèche (ou un membre de son foyer) déclare une maladie contagieuse, les parents doivent en informer l'équipe afin que toutes les dispositions nécessaires soient prises.
- Les autres familles sont prévenues de la survenue de cette maladie contagieuse soit par mail soit par affichage et la vigilance sera accrue quant à l'apparition de symptômes.
- L'enfant ne pourra pas être accueilli en cas de maladie à éviction ou si son état général ne permet pas son accueil à la crèche dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité, que ce soit pour lui ou pour le reste du groupe.

En cas d'épidémie, des dispositions plus importantes sont prises suivant les préconisations des autorités de santé.

LE P'TIT FORT

MICRO-CRÈCHE

Modalités de délivrance de soins réguliers, occasionnels ou spécifiques

Objectif :

Assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants accueillis lorsque leur état nécessite une attention particulière, tout en respectant le choix de la structure.

Organisation au sein de la micro-crèche :

Le paracétamol peut être donné uniquement sur présentation d'une ordonnance médicale valide, mentionnant clairement la posologie et le poids de l'enfant.
Aucun autre médicament ne pourra être administré au sein de la structure. Lors de l'inscription, il est précisé aux familles d'éviter les prises le midi et donc d'en informer le médecin traitant afin de favoriser la prise à domicile.

Lorsqu'un enfant présente un besoin de santé particulier (allergie, pathologie chronique), un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place en lien avec la famille.

Rôle des familles :

Fournir une ordonnance en cours de validité précisant le poids et la posologie.
Médicaments administrés au domicile : à titre d'information et afin de surveiller la survenue d'éventuels réactions allergiques ou effets secondaires, les parents sont tenus de signaler tout médicament donné à leur enfant avant l'arrivée à la crèche en précisant leur nom, la dose, l'heure de la prise et le motif.
L'ordonnance (ou une copie) concernant les médicaments prescrits administrés au domicile doit être transmise à la crèche.
Informer l'équipe de toute évolution de l'état de santé de leur enfant
Prévoir, si nécessaire, une organisation adaptée avec la structure (PAI).

Information des parents :

Les parents sont informés de toute situation concernant la santé de leur enfant survenue pendant le temps d'accueil.

LE P'TIT FORT

MICRO-CRÈCHE

Mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant

Objectif :

La micro-crèche veille à la sécurité, au bien-être et au développement de chaque enfant accueilli.
Ce protocole a pour objectif de définir les mesures mises en place lorsqu'une situation suscite une inquiétude concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant.

Vigilance de l'équipe :

L'équipe est attentive au comportement, à l'état général et aux besoins de chaque enfant.
Toute modification inhabituelle ou situation préoccupante fait l'objet d'une observation attentive et d'un échange au sein de l'équipe.

Identifier une suspicion de maltraitance ou de négligence :

Chez l'enfant :

Les signes physiques inquiétants : hématomes, griffures, maux de tête, vomissements, douleurs dorsales, fatigue inexpliquée, plaies et lésions, maigreur, problème d'hygiène corporelle, teint gris ou pâle, retard de croissance

Changements comportementaux : troubles du sommeil, de l'attention, de l'alimentation

Au niveau des émotions : tristesse, agressivité et colère marquées, refus de jouer, balancement soudain, mise en danger, hyper vigilance, rejet des autres, repli sur soi

Observations des liens parents-enfants : gestes des parents, manière de s'adresser à leur enfant, comportement des parents vis-à-vis des professionnels

L'inquiétude vient principalement du fait que certains signes apparaissent subitement et ils s'additionnent. Il convient d'en échanger d'abord en équipe pour affiner les observations.

Chez l'adulte :

Signe d'alcoolémie ou sous emprise de la drogue

En cas de suspicion de maltraitance ou de négligence :

Noter et dater tous ces éléments.

En parler en équipe pour ensuite en parler aux parents de manière adaptée.

Repérer si cette négligence physique n'est pas accompagnée d'une négligence affective (distance entre le parent et l'enfant, absence de disponibilité émotionnelle, trouble de l'empathie).

Orienter la famille vers un réseau d'aide sociale (assistante sociale, CMPP, ...).



Si vos tentatives de résoudre ce problème par l'échange échouent, et que vous avez donc à faire à un cas caractérisé de négligence, vous pouvez contacter la CRIP pour demander conseil dans la rédaction d'une l'Information Préoccupante.

En cas de risque imminent :

Il faut garantir la sécurité de l'enfant tout en respectant le rôle du parent :
- Isoler et interroger le parent dans un dialogue ouvert
- Contacter une personne de la liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant
- Contacter la police si signe d'agressivité ou parent qui récupère l'enfant malgré tout
- Contacter la directrice et la gérante

Réglementation :

Si le parent ne coopère pas, et que le professionnel ne prévient pas immédiatement les forces de l'ordre, il peut faire l'objet de poursuites pénales du chef de non-assistance à personne en danger (article 223-6 du Code pénal).

L'article 121-3 du Code pénal précise que « les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement »

Code de l'action sociale et familiale, l'Article R226-2-2 : L'information préoccupante est une information transmise à la cellule départementale mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 226-3 pour alerter le président du conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

Ce qu'il faut retenir :

Selon le ministère de la santé : « Mieux vaut signaler les doutes que vous pouvez avoir sur la sécurité physique et morale de l'enfant, au risque de vous tromper, plutôt que de laisser un enfant en danger ».

Quand il s'agit d'un mineur, la loi vous protège : vous ne pouvez pas être poursuivi pour dénonciation calomnieuse, sauf s'il est établi une volonté de diffamation à l'encontre du présumé auteur.

Comment rédiger une Information Préoccupante :

Une information préoccupante est un courrier envoyé à la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes). Toute personne peut transmettre une information préoccupante à la cellule départementale. Cette IP doit contenir les informations permettant d'identifier l'enfant : nom, prénom, adresse, âge, nom de l'établissement d'accueil, nom des parents.

Dans le courrier, il faut notifier tous les éléments qui permettent de penser que l'enfant est maltraité ou en danger : les propos de l'enfant in extenso, les actes dont vous avez été témoin, le comportement des adultes responsables envers l'enfant, le comportement de l'enfant (avec, notamment, les signes observables décrits plus haut).

Situations d'urgence :

En cas de danger immédiat pour l'enfant, les services compétents sont contactés sans délai afin d'assurer sa protection.
Engagement de la structure
La micro-crèche agit toujours dans l'intérêt de l'enfant, dans le respect des familles et du cadre légal.
L'équipe reste disponible pour échanger avec les parents à tout moment.



Procédure pour effectuer un signalement :

Le signalement peut être effectué de différentes façons :

a) Envoi d'un courrier à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) avec les coordonnées de la personne qui signale, la fonction qu'il occupe et/ou le service/la structure dans lequel il exerce ; ainsi que les coordonnées de l'enfant (son identité, âge ou date de naissance, le nom et adresse de son/ses responsables légaux) ; et la description des faits et observations.

b) Appel téléphonique : au numéro 119, dans les cas d'urgences, puis confirmation par courrier.

c) En se rendant directement au service concerné du Département ou du Tribunal de Grande Instance (TGI) du domicile de l'enfant.

Que se passe-t-il une fois que vous avez alerté sur une situation préoccupante ?

Si l'enfant n'est pas considéré en danger, le dossier est classé

Le signalement est transmis au procureur de la République en cas de danger et d'urgence pour l'enfant

Qui peut effectuer un signalement au procureur de la République ?

Toute personne qui a connaissance d'un enfant en situation de danger, ou qui risque de l'être peut effectuer un signalement au procureur.

Il peut s'agir aussi bien d'un particulier, qu'un professionnel.



LE P'TIT FORT

MICRO-CRÈCHE

Mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement et de l'espace extérieur

Objectif :

Garantir la sécurité physique et affective des enfants lors des sorties et des temps passés à l'extérieur.

Utilisation de l'espace extérieur privatif :

La micro-crèche dispose d'un espace extérieur privatif, pensé comme un lieu de vie à part entière.
Cet espace permet aux enfants de profiter d'activités en plein air, favorisant leur développement moteur, sensoriel et leur bien-être.
En période estivale, un store est installé afin de les protéger du soleil. Il sera également possible d'organiser des repas et goûter dehors. L'extérieur est vu comme un lieu de vie.

L'espace extérieur est vérifié avant chaque utilisation afin de garantir la sécurité des enfants.
Les enfants y sont accompagnés et surveillés en permanence par l'équipe.
Le matériel mis à disposition est adapté à l'âge des enfants et utilisé sous la vigilance des professionnels.

Organisation des sorties hors de l'établissement :

Sortie hors de la crèche dans le cadre du projet pédagogique
Les sorties sont organisées dans le respect des règles d'encadrement.
Les familles donnent une autorisation écrite pour les sorties hors de l'établissement.
Les lieux sont repérés à l'avance afin d'en garantir la sécurité.

Mesures de sécurité :
Surveillance constante des enfants par l'équipe.
La liste comprenant les noms des enfants participants et les numéros de téléphone de leurs parents, ainsi que le PAI des enfants si besoin.

Une trousse de premiers secours et un téléphone sont toujours disponibles.
Information des familles
Les familles sont informées des sorties organisées et peuvent échanger avec l'équipe à tout moment.

Matériel à emporter :
- Téléphone portable + liste de téléphone des parents
- Trousse de secours + trousse PAI si besoin
- Mouchoirs + lingettes nettoyantes
- Couches + vêtements de rechange
- Bouteilles d'eau + gobelet + biberons…
- Vêtements adaptés (imperméable, botte, combinaison, chapeaux, crème solaire…)

